REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

N° 2026/007/003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à 12h30,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Romain **BOUVET**, Joëlle **CAMPERS**, Christine **CLEMENT**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Fanny **JORCIN**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**, Claire **VANMARCKE.**

Absents excusés : Nadège **EMPEREUR**, Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Jean-Marie **JACQUEMIN**), François **GAZAVE**, Coline **MARGUERETTAZ** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**)

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle **LECLERE**

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 17
Date de la convocation : le 26 juin 2026
Date de publication : 1er juillet 2026 au 1er septembre 2026

****

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur municipal pour l'année 2025,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Pour l'exercice budgétaire 2025, le compte de gestion fait ressortir :

- Un excédent de fonctionnement de **2 835 325,02 Euros**
- Un déficit d'investissement de **1 670 768.33 Euros**

Soit un résultat global positif de clôture de l'exercice de 1 164 556,69 Euros

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260629-2026-007-003-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, il est proposé au conseil municipal :

➔ **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2025 du budget principal, dont les écritures sont identiques au compte administratif pour le même exercice.

➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2025 et toutes pièces issues de la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➔ **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2025 du budget principal, dont les écritures sont identiques au compte administratif pour le même exercice.

➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2025 et toutes pièces issues de la présente.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (SAVOIE)

Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260629-2026-007-003-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026